

Suivi des participants - Evaluation 2014-2020

Le suivi des participants en 2014-2020 / Principes généraux

- ✓ La recherche de **l'efficacité** : diminution des budgets publics
- ✓ Une demande sociale croissante de **démonstration de l'impact de la contribution des fonds européens**
- ✓ Un **cadre d'intervention logique**, en lien avec UE 2020
- ✓ Un **système rigoureux de suivi des participants** : système fiable de données susceptibles d'être agrégées
- ✓ Une **évaluation** centrée sur les **résultats** des participants et **non** des évaluations **de la mise en œuvre**
- ✓ **La mesure de l'impact** : au minimum une fois pendant la période de programmation, une évaluation doit établir comment le soutien des fonds a contribué à l'atteinte des objectifs au sein de chaque priorité

Le suivi des participants en 2014-2020 / Changements

- ✓ Les informations sont relatives à **chaque participant**
- ✓ Les informations sont saisies **au fil de l'eau** et restituées, au niveau de l'axe prioritaire, ventilées par P.I, à chaque Comité de suivi
- ✓ Le suivi des participants est partie intégrante de la vie du dossier ; c'est un élément susceptible de bloquer la recevabilité du dossier
- ✓ La saisie est **obligatoire**. A défaut, les participants ne sont pas éligibles.
- ✓ Le règlement du FSE prévoit des indicateurs communs à l'ensemble des Etats membres, correspondant aux objectifs spécifiques au sein de chaque priorité d'investissement ; les données de base recueillies servent au calcul de ces indicateurs

Le suivi des participants en 2014-2020 / Changements

- ✓ Un nouveau système entièrement dématérialisé, où les bénéficiaires sont responsables de la saisie → **Ma Démarche FSE**
- ✓ **les gestionnaires demeurent responsables en dernier ressort du pilotage du dispositif de suivi des participants**
- ✓ un effort considérable en matière de qualité et de cohérence des saisies doit être entrepris, qui sera au cœur du contrôle de service fait, et sujet à vérification des auditeurs

Le suivi des participants

Tous les indicateurs communs/données de base doivent être collectés pour chaque PI ou axe prioritaire,

Le rendu compte du PON (annexe 1) débute en 2016 (RAE)

19 indicateurs de réalisations → Annexe 1 du Règlement FSE

Les données relatives aux indicateurs communs de réalisation :

- ✓ Elles sont suivies [à l'échelle du participant](#)
- ✓ Elles devront être collectées par le porteur de projet [à l'entrée dans l'action de chaque participant](#)
- ✓ L'ensemble des données est à renseigner
 - ✓ Données personnelles : obligatoire (oui/non)
 - ✓ Données « sensibles » : possibilité de s'abstenir (NSPP)

Indicateurs de réalisations

Les données sont saisies **en continu** pour l'ensemble des participants. Les porteurs de projets sont alertés par des messages à échéances régulières ; le gestionnaire rappelle les obligations.

Où les données sont-elles saisies ?

Ma Démarche FSE – Suivi des participants – onglet présentant les indicateurs décrivant la situation du participant lors de son entrée dans l'opération – onglet de coordonnées du participant.

Pour les actions qui ont déjà débutées : **collecter et conserver les données**

→ **deux outils**

- questionnaire d'aide au recueil des données à l'entrée des participants

- fichier Excel d'import des données

La collecte des données relatives aux participants

Ma Démarche FSE

KLEEGROUP Admin , Profil : Administrateur | Accueil | Aide | Deconnexion | Version

**Bienvenue sur
ma démarche FSE
2014-2020**

Gestion des opérations Gestion des programmes

Opérations Contrôles Certifications Appels de fonds Exports

Détail du dossier de l'opération

Intitulé de l'opération	Mon opération	Numéro de l'opération	201420001255
Organisme	Nom de l'organisme	Période d'exécution	Du 01/10/2014
Codification	3.2.1 - Publics en difficultés particulières d'insertion	Au	31/12/2016

Demande	Réalisation	Programmation	Données de suivi	Contrôles	Paiements
Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateurs entité	Participant	

i Les données indicateurs entité restent modifiables un mois après le dernier enregistrement

Indicateurs concernant l'entité

- Projet mis en œuvre par une ONG ou les partenaires sociaux : Non
- Projet ciblé sur les administrations ou les services publics au niveau national, régional ou local : Non
- Nombre de PME soutenues, yc entreprises de l'économie sociale : 2
- Projets concernant la participation durable et les progrès des femmes dans l'emploi : Non

La collecte des données relatives aux participants

La fiche participant

- les informations d'un participant inscrit à l'opération

Les coordonnées du participant

Les indicateurs à l'entrée dans l'opération

Les indicateurs à la sortie de l'opération

Au moment du bilan, l'ensemble des indicateurs (entrées et sorties) doit être saisi. Dans le cas contraire, le participant n'est pas éligible, et le remboursement n'aura pas lieu.

Module de saisie Ma Démarche FSE

Les sorties

Quand doit-on les renseigner ?

à la sortie du participant de l'action. Les données doivent concerner les participants qui ont bénéficié **directement** du soutien.

Elles sont transmises à la Commission européenne chaque année à partir du premier RAE (mai 2016 pour le PON)

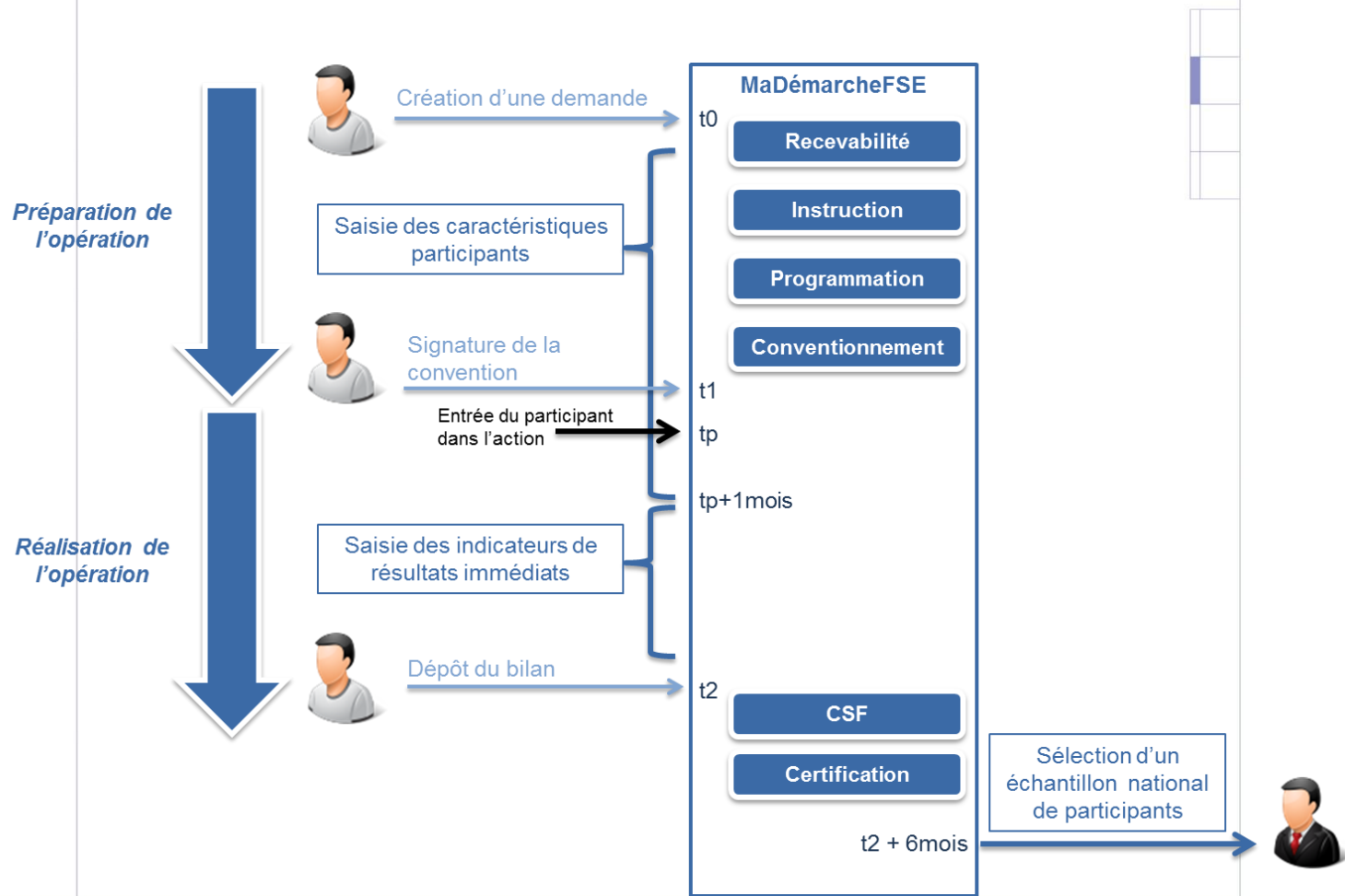
Consignes

L'ensemble des données de base, pour chaque participant, devra figurer dans le bilan.

Les données sur les sorties doivent être enregistrées **entre le moment où la personne quitte l'action (date de sortie) et la quatrième semaine qui suit l'évènement**, indépendamment du fait que le participant a été au terme de l'action ou non.

Si la saisie a lieu plus d'un mois après la sortie du participant, alors les résultats ne sont pas considérés comme immédiats et le participant devient inéligible.

Module de saisie Ma Démarche FSE



Indicateurs de résultat à six mois

- ✓ Finalités : mesurer les effets six mois après que le participant est sorti de l'intervention
- ✓ Responsabilité : Le traitement de ces indicateurs est effectué au niveau national, par l'autorité de gestion du programme.
- ✓ **collectés par voie d'enquête**, sur la base d'un échantillon représentatif
 - Représentativité socio économique
 - Représentativité régionale
- ✓ renseignés chaque année, **à partir d'avril 2015**, et ensuite **dans chaque RAE**.

Les outils

- ✓ Guide relatif au suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE (transmis le 1^{er} août)
- ✓ Fiches opérationnelles (à venir)
- ✓ FAQ en ligne (à venir)